

**Conseil
Municipal
Du
06/12/2006**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à
20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 27/11/2006
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **10**

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

Jean Pierre POUGET

**DELIBERATION
N° 41**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le
/ / 2006
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le
: / / 2006
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE SIX, LE SIX DECEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. ROCHE Patrice,.

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS :**

Mme GARNIER Martine,
M. VINCENT Olivier
M. BERSOT Alain,

Pouvoir donné à :

Budget communal 2006
Décision modificative N° 2

Rapporteur : Le Maire

Par délibération N° 22 du 16/06/2005 vous avez accepté la proposition de réaménagement de l'emprunt DEXIA n°MON199196EUR
Ce réaménagement à fait l'objet de la délibération N°23 du 16 juin 2005, approuvant la décision modificative N°1 du budget communal 2005.

Dans cette décision modificative, l'intégration dans le capital de l'indemnité de réaménagement de ce prêt, n'a pas été comptabilisée correctement.
Il convient donc de rectifier cette erreur.

Par ailleurs, suite notamment à l'embauche d'un agent saisonnier et quelques augmentations non prévues, nous devons ajuster les crédits consacrés aux charges de personnel.

Enfin, un petit ajustement des crédits est également nécessaire pour l'opération N°45 (Programme Foncier) afin de régler des frais au service des hypothèques.

Décision :

Exprimées 7
Abstention : 0
Contre : 0
Pour 7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative N°2 suivante du budget communal 2006.

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Réduction des crédits ouverts
D 6455 : Cotisation assurance Personnel		700 €
D 6458 : Cotisation Autres organismes		150 €
Total D 012 : Charges de Personnel		850 €
D 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	850 €	
Total D 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	850 €	
D 023 Virement à la section d'investissement	8 625 €	
Total D 023 Virement à la section d'investissement	8 625 €	
D 2111 – 045 Programme foncier		15€
Total 21 Immobilisations corporelles		15 €
D 2315 – 036 Aménagement rue de Prételon	15 €	
TOTAL D 23 immobilisation en cours	15 €	
D 668 Autres charges financières		8 625 €
Total D 66 Charges financières		8 625 €
R 021 Virement de la section de fonctionnement	8 625 €	
Total R 21 Virement de la section de fonctionnement	8 625 €	
R 1641 Emprunt en Euros		8 625 €
Total R16 Emprunts et dettes assimilés		8 625 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS